
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 novembre 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 novembre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Christine Black, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Chantal Rossi et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en ce territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement. Elle déclare la séance ouverte.

La présidente du conseil dépose un nouveau plan de banquettes qui reflète le départ de Mme Patricia R. Lattanzio à la suite de son élection en tant que députée de la circonscription fédérale de Saint-Léonard-Saint-Michel, le 21 octobre 2019.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 20 novembre 2019 « Journée internationale des droits de l'enfant », et le 25 novembre 2019 « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ». À ce sujet, la présidente du conseil indique que des rubans blancs ont été déposés sur les pupitres à l'intention des membres pour souligner cette journée. La présidente poursuit et mentionne que c'est en 1991, que le Parlement du Canada a décrété la journée du 6 décembre la « Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes »; cette journée souligne le triste anniversaire de ces 14 jeunes femmes assassinées le 6 décembre 1989, à Polytechnique Montréal.

Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de novembre des conseillères et conseillers, soient : Mme Chantal Rossi, M. Giovanni Rapanà, M. Richard Ryan, M. Jean-François Parenteau et M. Abdelhaq Sari.

La présidente du conseil souhaite une bonne séance de travail à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Importance de la sécurisation des traverses de piétons et projet de rallonger le temps de traverse sur une période de huit ans – Depuis le début de 2019, 19 décès de piétons - Que compte faire l'Administration pour prévenir la mort des piétons dans nos rues? / Comment l'Administration va-t-elle respecter ses engagements en cette matière et quel est son plan d'action?
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Craig Sauvé)	Salubrité des logements - Les acteurs du milieu ne sont pas satisfaits, et ce, malgré l'embauche de 14 nouveaux inspecteurs - Est-ce que l'Administration va revoir sa stratégie de lutte contre l'insalubrité? / Quelle sera la stratégie préconisée par l'Administration afin de s'attaquer aux 15 % des propriétaires qui ne corrigent pas la situation à la suite des avis reçus?
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	La mairesse de l'arrondissement de LaSalle mentionne que le ministère des transports du Québec (MTQ) a considérablement amélioré la planification des travaux pour la réouverture de l'échangeur Angrignon et de l'autoroute 20 et elle les remercie – Pour améliorer la vitalité des commerces, des industries et la mobilité dans l'arrondissement de LaSalle, est-ce que l'Administration a donné un mandat afin d'étudier l'ajout d'un pont sur le canal de Lachine afin de relier les rues Notre-Dame et Saint-Patrick? / Échéancier souhaité puisque cela fait plusieurs années que ce projet est débattu
M. Richard Deschamps	M. Éric Alan Caldwell	Demande quelle est la position de l'Administration sur le projet de la ligne rose du métro / Y a-t-il un engagement de l'Administration à l'effet que la ligne rose desservira également l'arrondissement de LaSalle

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Les entrées d'eau en plomb constituent un sujet sensible de santé publique - Pourquoi l'Administration n'a-t-elle pas consulté les arrondissements en amont et afin de les informer sur les demandes de permis à obtenir en arrondissement et de mettre en ligne une carte interactive à jour? / Il y a des impacts lors de la vente de maisons - Est-ce que l'Administration peut publier une nouvelle carte qui prendrait en compte les permis déjà accordés
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé	Le conseiller demande si les propos du président du Syndicat des employés d'entretien de la STM à l'effet que 33 % de la flotte d'autobus n'était pas en service la semaine dernière sont exacts / Fermeture du tunnel Mont-Royal en janvier 2020 – Est-ce que la STM va s'engager à mettre en service 1470 autobus le 2 janvier prochain?

À 13 h 35,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) (Mme Caroline Bourgeois)	Pont Olivier-Charbonneau – Sollicite la collaboration de l'Administration et du gouvernement du Québec pour l'aménagement d'une bretelle d'accès sur l'autoroute 25, à la hauteur du boulevard Henri-Bourassa dans les deux directions / Demande l'appui de l'Administration afin de désenclaver ce secteur de Rivière-des-Prairies et d'assurer une fluidité Dépôt de document
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Ouverture de l'unité de débordement de l'hôpital Royal-Victoria prévue le 1 ^{er} décembre 2019 – Demande le plan de l'Administration pour aider les personnes itinérantes à court terme / Quelles seront les mesures concrètes durant les prochains jours compte tenu des conditions hivernales précoces
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Demande à l'Administration la confirmation concernant la démission de six membres de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, et le cas échéant, les motifs de ces démissions / Questionnement sur l'avenir de cet organisme

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
--------------------	----------	--------------

M. Dimitrios (Jim) Beis

Mme Valérie Plante
(Mme Nathalie Goulet)

Fermetures des YMCA – En raison de l'importance de ces fermetures, qu'est-ce que l'Administration compte faire et comment seront-ils remplacés pour les citoyens?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 52.

La présidente cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 1154

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 13 h 53, le leader de la majorité, M. François Limoges, informe les membres du conseil de certaines modifications qu'il proposera à la séquence de l'ordre du jour, à savoir : d'étudier l'article 65.01 à 20 h 30 immédiatement après la période de questions du public, suivi des articles 51.01 et 51.02.

CM19 1155

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 novembre 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019;
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019;
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019.

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

- 05.01 Résolution CA19 12244 du conseil d'arrondissement d'Anjou – Demander à la Ville de Montréal de désigner l'avenue de Chaumont à Anjou à titre de secteur admissible au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs.
- 05.02 Résolution CA19 13 0268 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard – Demander au conseil de la Ville de prioriser le dossier des refoulements d'égout et des inondations à Saint-Léonard dans la planification et la réalisation des projets d'envergure et des travaux à venir au Service de l'eau et de mettre en place dès 2020 au Service de l'habitation un programme d'aide financière pour protéger les bâtiments contre les refoulements d'égout et les inondations.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

- Dépôt d'une réponse écrite de Mme Nathalie Goulet à Mme Karine Boivin-Roy concernant l'état de situation souhaité à la suite de l'adoption de la résolution CM18 1288 du 22 octobre 2018.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand. Le conseiller Rotrand prend la parole et indique qu'il a déposé le 20 septembre dernier, en respect du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), des questions écrites portant sur les réserves foncières de la Ville; il n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Le conseiller Rotrand réitère ses deux questions et indique que l'Administration doit répondre aux questions écrites soumises dans les délais prescrits. Le conseiller Rotrand demande qu'une réponse lui soit transmise avant la fin de la présente assemblée.

La présidente du conseil cède la parole au vice-président du comité exécutif, M. Sylvain Ouellet.

M. Ouellet prend la parole et confirme la réception des questions écrites. Il apporte des éléments de réponses pour le bénéfice de l'ensemble des membres du conseil.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges. Le leader de la majorité soulève une question de règlement soulignant que le point 6 de l'ordre du jour n'est pas une période de questions et de réponses. Puisque M. Ouellet a fourni une réponse orale, le leader de la majorité considère le débat clos.

La présidente du conseil indique qu'elle est en accord avec les propos du leader de la majorité et cède la parole au conseiller Rotrand.

Ce dernier soulève une question de privilège en demandant de recevoir une réponse écrite puisqu'il considère que ses questions n'ont pas été répondues par M. Ouellet.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité indique qu'il travaillera de concert avec le vice-président du comité exécutif afin de transmettre une réponse écrite au conseiller Rotrand.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 octobre 2019.

7.02 Déclaration d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe au procès-verbal.

CM19 1156

Dépôt du rapport d'activités 2018 du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2018 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du *Règlement sur le Comité Jacques-Viger* (12-022), et le conseil en prend acte.

07.03 1190132006

CM19 1157

Dépôt de l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Se loger à Montréal : avis sur les discriminations des femmes en situation de handicap dans le logement » ainsi que les recommandations émises à ce sujet

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Se loger à Montréal : avis sur les discriminations des femmes en situation de handicap dans le logement » accompagné des recommandations émises à ce sujet, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1197721005

CM19 1158

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2018

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2018, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1194990001

CM19 1159

Avis en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ., chap., E-2.2)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis de vacance au poste de conseiller de la Ville du district de Saint-Léonard-Est, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ., chap., E-2.2), et le conseil en prend acte.

07.06

8 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM19 1160

Dépôt des commentaires et des recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de mi-année 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose les commentaires et les recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de mi-année 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, et le conseil en prend acte.

08.01

CM19 1161

Dépôt des commentaires et des recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de recommandations concernant un sous-contrat de transport de la neige

Mme Manon Barbe, à titre de présidente de cette commission, dépose les commentaires et les recommandations de la Commission sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de recommandations concernant un sous-contrat de transport de la neige, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition n'est déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

CM19 1162

Déclaration pour la Journée mondiale des Villes pour la vie - contre la peine de mort

Attendu que la Journée mondiale des Villes pour la vie - contre la peine de mort sera soulignée pour une 18^e année le samedi 30 novembre 2019;

Attendu que Montréal a adhéré au mouvement mondial des Villes pour la vie - contre la peine de mort le 18 août 2014;

Attendu que Montréal fait partie des 31 villes au Canada, dont 20 au Québec, qui participeront à la Journée mondiale des Villes pour la vie - contre la peine de mort cette année;

Attendu que 2000 villes, 80 capitales et 92 pays doivent participer à la Journée mondiale des Villes pour la vie - contre la peine de mort le 30 novembre;

Attendu que les villes qui participent à la Journée mondiale des Villes pour la vie - contre la peine de mort s'engagent à illuminer un monument phare de leur territoire afin de souligner leur adhésion au mouvement mondial;

Attendu que le 30 novembre marque l'anniversaire du premier texte signé par un état afin d'abolir la peine de mort. Ce texte a été signé en 1786 dans le Grand-Duché de Toscane;

Attendu que la Journée mondiale des Villes pour la vie - contre la peine de mort vise à sensibiliser la population à l'importance d'abolir la peine de mort, qui constitue une pratique inhumaine;

Attendu que la peine de mort demeure appliquée dans 55 états ou territoires à travers le monde;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Rosannie Filato

Et résolu :

que la Ville de Montréal réitère son engagement envers la Journée mondiale des Villes pour la vie – contre la peine de mort et continue de sensibiliser la population à l'importance d'abolir cette pratique inhumaine.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier qui présente la Déclaration en mentionnant que la Biosphère sera illuminée le 30 novembre prochain dans le cadre de la Journée mondiale des Villes pour la vie – contre la peine de mort.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Francesco Miele et Marvin Rotrand.

Les conseillers Miele et Rotrand prennent, à tour de rôle, la parole pour remercier l'Administration de soumettre à nouveau cette déclaration aux membres du conseil afin de sensibiliser toute la population à ne jamais réinstaurer cet acte d'ignominie et pour déplorer le fait qu'il existe encore des pays qui imposent ce châtement qui constitue une violation des droits humains.

La présidente du conseil remercie les conseillers Miele et Rotrand pour leur intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM19 1163

Déclaration - 25^e anniversaire du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines

Attendu que l'idée de créer le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), a germé vers la fin des années 1980, au sein d'un groupe issu du Service des travaux publics de la Ville de Montréal. En 1994, après 30 mois d'efforts, de concertation et de mobilisation, le CERIU a vu le jour;

Attendu que le CERIU regroupe aujourd'hui près de 140 membres dont le gouvernement du Québec, 74 municipalités (représentant près de 65 % de la population du Québec), des universités, des entreprises de réseaux techniques urbains, des entrepreneurs spécialisés, des firmes de génie, etc.;

Attendu que la mission du CERIU soutient le transfert de connaissances et de recherche appliquée favorisant le développement des techniques, des normes et des politiques supportant la gestion durable et économique des infrastructures;

Attendu que le CERIU, compte tenu de la valeur économique des infrastructures, porte une attention particulière aux techniques de réhabilitation des infrastructures, conjuguant recherche, auscultation, formation et documentation afin que ces techniques soient les plus performantes possibles;

Attendu que la bibliothèque virtuelle du CERIU compte plus de 1300 publications, vidéos, conférences et autres documents techniques, et que le CERIU a développé des formations spécialisées, en lien avec les besoins des municipalités dans la gestion de leurs actifs et en phase avec les nouvelles réalités, notamment les changements climatiques et l'auscultation et la gestion de l'entretien des voies cyclables;

Attendu que la compétitivité des entreprises œuvrant dans le secteur des infrastructures urbaines constitue une préoccupation de premier plan, qui se traduit dans toutes les activités du CERIU;

Attendu que le congrès annuel INFRA, - évènement phare du CERIU - mobilise plus d'un millier de participants provenant des municipalités (38 %), d'entreprises (41 %), du gouvernement et d'associations (9 %) et d'universités (10%) et qu'il est devenu au fil du temps, une plateforme incontournable pour échanger, partager et apporter des solutions créatives aux nouveaux défis auxquels font face les municipalités en matière d'infrastructures urbaines et de gestion des actifs;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Éric Alan Caldwell
M. Lionel Perez

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- renouvelle son adhésion et son appui au CERIU;
- 2- reconnaisse l'excellence du travail de recherche, de formation et de concertation réalisé par le CERIU depuis sa fondation;
- 3- souligne les 25 ans d'existence et d'engagement du CERIU et félicite tous les membres de l'équipe actuelle pour cet anniversaire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet.

Le conseiller Ouellet prend la parole pour la présentation de la déclaration en mentionnant notamment la culture d'innovation de cet organisme. Il souligne la présence des invités à l'hôtel de ville pour l'étude de la déclaration, à savoir : Mme Catherine Lavoie, directrice générale du CERIU, Mme Chantal Morissette, directrice du Service de l'eau de la Ville de Montréal qui siège sur le conseil d'administration du CERIU, ainsi que M. Serge Boileau, président de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal qui siège également sur le conseil d'administration. Il souhaite longue vie à cet organisme.

La présidente du conseil remercie le conseiller Ouellet pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour féliciter le CERIU et les membres actuels pour ce 25e anniversaire. Il poursuit et offre ses félicitations aux fondateurs de cet organisme, unique au monde, qui encourage l'innovation sur les enjeux urbanistiques. Il souligne également l'importance de reconnaître, de saluer et de célébrer le travail effectué durant les 25 dernières années.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM19 1164

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles

Attendu que le 6 décembre 1989, il y a 30 ans cette année, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que cet événement ne doit jamais être oublié afin que plus jamais une telle tragédie ne se produise à Montréal ou ailleurs;

Attendu que la Ville de Montréal, à la suggestion de deux chercheuses du Réseau québécois en études féministes, Mélissa Blais et Diane Lamoureux, a accepté de modifier le panneau identifiant la place du 6-Décembre-1989 afin qu'il stipule que les 14 femmes assassinées l'ont été lors d'un attentat antiféministe;

Attendu que Montréal a désigné, en 2009, la journée du 6 décembre comme étant la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2008, la politique Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal, qui est assortie d'un plan d'action;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société;

Attendu que la Ville de Montréal s'est proclamée, en 2016, Municipalité alliée contre la violence conjugale;

Attendu que de nombreuses femmes et filles, ici comme ailleurs, sont encore victimes quotidiennement d'actes de violence;

Attendu que la Ville de Montréal a participé, en 2018, au Forum global d'ONU Femmes afin de réitérer son engagement envers l'égalité entre les femmes et les hommes, la sécurité des femmes dans l'espace public et la prévention des violences à caractère sexuel faites aux femmes et aux filles;

Attendu que notre société doit impérativement poursuivre ses efforts pour contrer la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que la candidature de Montréal en vue de joindre l'initiative Des villes sûres et des espaces publics sûrs d'ONU Femmes a été acceptée en janvier 2019;

Attendu que la campagne annuelle 12 jours d'action contre la violence envers les femmes se tiendra du 25 novembre au 6 décembre et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène de la violence faite aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Suzie Miron
Mme Lise Zarac

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- invite tous les Montréalais et toutes les Montréalaises à se souvenir, le 6 décembre, des 14 femmes victimes de l'attentat antiféministe de Polytechnique;
- 2- invite les Montréalaises et Montréalais à participer aux actions organisées dans le cadre des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes;
- 3- condamne avec force et ne tolère pas la violence à l'égard des femmes et des filles qui constitue une violation des droits fondamentaux de la personne humaine;
- 4- poursuive l'intégration de l'ADS+ dans tous ses arrondissements et ses Services afin que l'égalité entre les femmes et les hommes soit partie intégrante de l'ensemble de ses activités;
- 5- continue d'agir pour améliorer la qualité de vie des femmes, encourager leur participation à la vie démocratique et améliorer l'accès aux emplois encore majoritairement masculins, ce qui contribuera à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole pour souligner l'importance de cette déclaration qui revient chaque année depuis 30 ans. La mairesse poursuit et invite les membres du conseil à porter le ruban blanc pendant tout le mois de sensibilisation face à la violence faite aux filles et aux femmes.

La mairesse souligne le geste important qui a été posé, soit celui de remplacer le texte figurant sur le panneau identifiant la Place du 6-Décembre-1989 afin qu'il reflète mieux la nature de l'événement. Elle remercie la mairesse et les élu.e.s de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce d'avoir accepté ce changement. La mairesse procède à la lecture de la nouvelle version qui se lit comme suit : « Cette place a été nommée en mémoire des 14 femmes assassinées lors de l'attentat antiféministe survenu à l'École Polytechnique le 6 décembre 1989. Elle veut rappeler les valeurs fondamentales de respect et d'égalité, et condamner toutes les formes de violence à l'encontre des femmes ».

La mairesse indique que ce geste peut sembler anodin, mais ne l'est pas, car il a permis de rétablir le cours de l'histoire. La mairesse remercie également Mme Mélissa Blais, chercheuse du Réseau québécois en études féministes, ainsi que plusieurs autres regroupements de femmes qui avaient fait cette demande.

La mairesse nomme les 14 victimes et pour terminer, elle mentionne que nous serons toujours en pensées avec les familles et que la mémoire de ces 14 femmes ne sera pas oubliée.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et remercie la mairesse de Montréal pour son vibrant témoignage et rappelle notamment, que nous avons un devoir de mémoire envers les victimes, leurs familles, ainsi qu'envers les femmes et les filles disparues afin qu'une telle tragédie ne se reproduise plus au Québec ou ailleurs dans le monde.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole à la conseillère Lise Zarac.

La conseillère Zarac débute son intervention en demandant que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de cette déclaration. Elle constate que même si le taux de criminalité a diminué dans son arrondissement, les actes de violence conjugale ont malheureusement augmenté. La conseillère réitère l'engagement de son arrondissement à contrer la banalisation de la violence à l'égard des femmes et des filles et sa participation active à la campagne de sensibilisation qui se tiendra du 25 novembre au 6 décembre 2019.

La présidente du conseil remercie la conseillère Zarac pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 15 h 02, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1165

Exercer les deux options de renouvellement de 12 mois chacune, du 1^{er} novembre 2019 au 30 octobre 2020 et du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021, de l'entente-cadre 1209781 conclue avec la firme 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) (CG17 0265) pour la fourniture, sur demande, de biodiesel et de diesel clair dans le cadre d'un regroupement d'achat piloté par la Société de transport de Montréal (Dépense estimée 11,7 M\$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer, en simultanément, les deux options de renouvellement de 12 mois chacune, du 1^{er} novembre 2019 au 30 octobre 2020 et du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021, de l'entente-cadre conclue avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) (CG17 0265), pour la fourniture, sur demande, de biodiesel et de diesel clair dans le cadre d'un regroupement d'achat piloté par la Société de transport de Montréal – Montant estimé de la dépense : 11,7 M\$;
- 2- d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 15 h 07, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1194922017
80.01 (20.01)

CM19 1166

Approuver le projet d'entente de partenariat portant sur l'itinérance dans la métropole 2019-2023 entre la ministre de la Santé et des Services sociaux, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et la Ville de Montréal d'un montant total de 5 450 000 \$, dont 5 250 000 \$ provenant du Ministère et 200 000 \$ provenant de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de partenariat portant sur l'itinérance dans la métropole 2019-2023 entre la ministre de la Santé et des Services sociaux, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal et la Ville de Montréal, d'un montant total de 5 450 000 \$, dont 5 250 000 \$ provenant du Ministère et 200 000 \$ provenant de la Ville;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198489001
80.01 (20.02)

Article 80.01 (20.03)

Abroger les points 1 et 3 de la résolution CG18 0685 du 20 décembre 2018 / Confirmer que les mesures de contrôle et de mitigation du son mises en place par la Ville dans le cadre du projet, lui permettent de respecter ses engagements de mai 2017 à cet égard / Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 35 000 000 \$ visant la réalisation des travaux reconnus admissibles pour le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène, legs du 375^e anniversaire de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger les points 1 et 3 de la résolution CG18 0685, du 20 décembre 2018;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 35 000 000 \$ visant la réalisation des travaux reconnus admissibles pour le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène, legs du 375^e anniversaire de Montréal, et devant être complété avant le 31 décembre 2019;
- 3- d'autoriser le directeur général, monsieur Serge Lamontagne, à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour et au nom de la Ville et l'autoriser à signer le formulaire d'attestation du respect des obligations du protocole d'entente;
- 4- de confirmer que les mesures de contrôle et de mitigation mises en place dans le cadre du projet lui permettent de respecter ses engagements de mai 2017 à cet égard.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

Le leader adjoint de l'opposition officielle débute son intervention en félicitant le vice-président pour sa récente nomination et en remerciant le vice-président sortant, M. Sterling Downey, pour son excellent mandat.

Le leader adjoint poursuit son intervention et mentionne qu'il aurait été souhaitable de joindre au dossier décisionnel, le texte de la résolution initiale afin que les membres puissent prendre connaissance des modifications qui seront apportées aux points 1 et 3 de la résolution CG18 0685.

À 15 h 20, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose, avec le consentement unanime des membres présents, de reporter l'adoption de l'article 80.01 (20.03) à une phase ultérieure du conseil.

CM19 1167

Approuver le contrat de prolongation du prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatiques (CCFSA), pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, un local d'une superficie de 3 883,29 pieds carrés, situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 1035, rue Rachel Est, et utilisé à des fins communautaires. Le montant de la subvention est de 320 400 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de prolongation du contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatiques, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, un local d'une superficie de 3883,29 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble sis au 1035, rue Rachel Est, à des fins communautaires, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du contrat de prêt de local.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194069020
80.01 (20.04)

CM19 1168

Accorder un contrat à la firme Le groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réfection des structures Alepin phase 3 - Dépense totale de 1 389 523,30 \$, taxes incluses (contrat :1 137 102,75 \$ + contingences : 227 420,55 \$ + incidences: 25 000 \$) - Appel d'offres public CP19066-176767-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection des structures de régulation Alepin, phase 3, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 137 102,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19066-167767-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 227 420,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438026
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1169

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales, secondaires et d'égout, sur la rue Sherbrooke Est à l'intersection de la rue de Champlain et de l'avenue Émile-Duployé, à la frontière des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 5 190 151,05 \$, taxes incluses (contrat : 4 254 222,17 \$ + contingences : 638 133,33 \$ + incidences : 297 795,55 \$) - Appel d'offres public 10 330 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales, secondaires et d'égout, sur la rue Sherbrooke Est à l'intersection de la rue de Champlain et de l'avenue Émile-Duployé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 254 222,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 330;
- 2- d'autoriser une dépense de 638 133,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 297 795,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198510001
80.01 (20.06)

CM19 1170

Exercer l'option de la première prolongation d'une année, et autoriser une dépense additionnelle de 104 037 \$, taxes incluses, pour des services professionnels requis en actuariat conseil, volet régime de retraite, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mercer (Canada) limitée (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 192 515 \$, taxes incluses, à 1 296 552 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 037 \$, taxes incluses, pour obtenir les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régime de retraite, afin d'accompagner la Ville dans l'exécution de ses mandats, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mercer (Canada) limitée (CG14 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 192 515 \$ à 1 296 552 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de prolongation à cet effet;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de prolongation à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1190314002
80.01 (20.07)

CM19 1171

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ministre de la sécurité publique sur l'accès au système d'agrégation et de dissémination national d'alertes de Pelmorex Communications Inc. (Pelmorex)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente sur l'accès au système d'agrégation et de dissémination national d'alertes de Pelmorex Communications Inc. (Pelmorex) entre la Ville de Montréal et la ministre de la sécurité publique.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1194375029
80.01 (20.08)

CM19 1172

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Famille du gouvernement du Québec portant sur la communication de renseignements personnels relatifs aux responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Ministre de la Famille portant sur la communication de renseignements personnels relatifs aux responsables d'un service de garde en milieu familial.

Adopté à l'unanimité.

1191319001
80.01 (20.09)

CM19 1173

Accorder un contrat à Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal 2019-2021 - Dépense totale de 3 200 738,73 \$ taxes incluses (contrat : 2 560 590,98 \$ + contingences : 256 059,10 \$ + variation de quantités : 384 088,65 \$) - Appel d'offres public 19-17690 (lot 4) (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Serviforêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans les grands parcs de la Ville de Montréal (lot 4), pour les années 2019-2021, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 560 590,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17690;
- 3 - d'autoriser une dépense de 384 088,65 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 4 - d'autoriser une dépense de 256 059,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198144004
80.01 (20.10)

À 15 h 32, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 80.01 (20.03) dont l'étude avait été reportée à une phase ultérieure.

CM19 1174

Abroger les points 1 et 3 de la résolution CG18 0685 du 20 décembre 2018 / Confirmer que les mesures de contrôle et de mitigation du son mises en place par la Ville dans le cadre du projet, lui permettent de respecter ses engagements de mai 2017 à cet égard / Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 35 000 000 \$ visant la réalisation des travaux reconnus admissibles pour le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène, legs du 375^e anniversaire de Montréal

Le vice-président du conseil cède la parole au président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, afin qu'il exerce son droit de réplique.

M. Dorais procède à la lecture des points 1 et 3 de la résolution CG18 0685 à la suite de la question soulevée par le leader adjoint de l'opposition officielle.

Adopté à l'unanimité.

1197862004
80.01 (20.03)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1175

Exercer la première option de prolongation d'une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020), et autoriser une dépense additionnelle de 194 237,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CG16 0606), majorant ainsi le montant total du contrat de 531 788 \$, taxes incluses à 726 025,80 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer la première option de prolongation prévue au contrat conclu avec 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) (CG16 0606), pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, et d'autoriser une dépense additionnelle de 194 237,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, aux prix unitaires prévus aux termes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 531 788 \$ à un montant total approximatif de 726 025,80 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197104001
80.01 (20.11)

CM19 1176

Conclure une entente-cadre avec la compagnie Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc., pour la fourniture d'abrasifs d'hiver ainsi que la livraison, sur demande, pour une période de deux ans, incluant une option de prolongation d'une année (dépense totale estimée de l'entente : 3 275 678,17 \$, taxes et variation de quantités incluses) - Appel d'offres public 19-17564 - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de deux ans pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'abrasifs d'hiver;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la période du 22 novembre 2019 au 30 avril 2021, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17564;
- 4 - d'autoriser une dépense de 427 262,37 \$, taxes incluses, à titre de budget des variations de quantités;
- 5 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198316001
80.01 (20.12)

CM19 1177

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour les travaux de raccordement de l'alimentation électrique permanente dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 143 061,60 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux de raccordement de l'alimentation électrique permanente, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 143 061,60 \$, taxes incluses, conformément à la proposition en date du 29 mars 2019 (CG19 0216);
- 2 - d'autoriser le chef de section de la Division infrastructures usines et réservoirs du Service de l'eau à signer l'entente de réalisation de travaux majeurs et tout document relatif à cette entente pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194753003
80.01 (20.13)

CM19 1178

Accorder un contrat de services professionnels à la firme KeolisCanada Innovation, S E.C. pour la planification et l'opération de navettes automatisées pour un projet pilote sur les voies publiques de Montréal - Dépense totale de 1 229 025,61 \$, taxes incluses (Contrat : 1 068 717,92 \$ + contingences : 160 307,69 \$) - Appel d'offres public 19-17299 (2 soum. - 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Keolis Canada Innovation, S.E.C., un contrat de services professionnels pour la planification et l'opération de navettes automatisées pour un projet pilote sur les voies publiques de Montréal, pour une somme maximale de 1 068 717,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17299;
- 3- d'autoriser une dépense de 160 307,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195890002
80.01 (20.14)

CM19 1179

Conclure une entente-cadre de gré à gré de services professionnels avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) afin de maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires, pour une période de 18 mois, pour une somme maximale de 388 700 \$ taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour maintenir les activités de formation existantes aux gestionnaires;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École Nationale d'Administration publique (ENAP) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 388 700 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 17 octobre 2019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1195138001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1180

Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume - Dépense totale de 365 270,05 \$, taxes incluses (contrat : 304 391,71 \$ + contingences : 60 878,34 \$) - Appel d'offres public 19-17661 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les services EXP inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la surveillance / inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 391,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17661;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 878,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193438027
80.01 (20.16)

CM19 1181

Autoriser une dépense additionnelle de 84 541,12 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat des services professionnels accordé à 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625) pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 546 878,59 \$ à 631 419,71 \$, taxes incluses / Autoriser la prolongation du contrat avec 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625) pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 238 285,69 \$, taxes incluses), majorant ainsi le montant total du contrat de 631 419,71 \$ à 869 705,40 \$, incluant les taxes) - Appel d'offres public 16-15431 / Approuver l'addenda no 1 à la convention à cet effet.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 84 541,12 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat des services professionnels accordé à la Firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625) pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 546 878,59 \$ à 631 419,71 \$, taxes incluses;

- 2 - d'exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, prévue au contrat avec la Firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec (CG16 0625) pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 238 285,69 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 631 419,71 \$ à 869 705,40 \$, taxes incluses;
- 3 - d'approuver le projet d'addenda no 1 à la convention du 9 novembre 2016 (CG16 0625) à cet effet;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des ressources humaines, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1198548003
80.01 (20.17)

CM19 1182

Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 3 700 000 \$, pour la période 2019 à 2021, à l'organisme Jalon MTL, pour la réalisation du Projet « Développement de l'industrie du transport électrique et intelligent » / Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré à l'organisme Jalon MTL (OSBL), pour les années 2019 à 2020 inclusivement, afin d'accompagner la Ville dans la réalisation de projets liés au transport intelligent et durable, pour une somme maximale de 350 000 \$ / Approuver un projet de convention, et la proposition de services à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une contribution financière maximale, non récurrente, de 3 700 000 \$, sur une période de trois ans, soit de 2019 à 2021, à l'organisme Jalon mtl, pour soutenir la réalisation du Projet « Développement de l'industrie du transport électrique et intelligent »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- 3 - d'accorder un contrat de type cadre et d'approuver un projet de convention de services avec un organisme sans but lucratif, de gré à gré, à l'organisme Jalon mtl, pour les années 2019 à 2020, pour accompagner la Ville dans la réalisation de projets liés au transport intelligent et durable, pour une somme maximale de 350 000 \$;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1184674005
80.01 (20.18)

CM19 1183

Approuver un projet d'acte par lequel l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) vend à la Ville un immeuble avec bâtisse vacante, sis au 7500, rue Saint-Denis, connu comme étant l'ancien Hôpital Chinois, portant le numéro de lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour une somme de 3 531 250 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires / Ajuster, pour l'année 2021, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, au montant de 22 828 \$ net des ristournes de taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de l'Hôpital Chinois de Montréal (1963) un immeuble avec bâtisse vacante, d'une superficie de 1 801,1 mètres carrés, sis au 7500, rue Saint-Denis, connu comme étant l'ancien Hôpital Chinois, portant le numéro de lot 3 457 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 3 531 250 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser un ajustement, pour l'année 2021, de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, d'un montant annuel de 22 828 \$, net des ristournes de taxes;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194962001
80.01 (20.19)

CM19 1184

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Photo Action Montréal inc., un immeuble avec un bâtiment dessus érigé, d'une superficie de 460,8 mètres carrés, portant les numéros civiques 7235 à 7237, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 1 867 967 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 2 250 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Photo Action Montréal inc., un immeuble avec un bâtiment dessus érigé, d'une superficie de 460,8 mètres carrés, portant les numéros civiques 7235 à 7237, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 1 867 967 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 2 250 000 \$, taxes incluses;

- 3- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre M^e Bertrand Ducharme, notaire, et Photo Action Montréal inc., établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 15 h 47, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1198190009
80.01 (20.20)

CM19 1185

Adopter une résolution pour déterminer que toute personne spécifiquement désignée par le directeur général de la Société de transport de Montréal (STM) soit autorisée à délivrer des constats d'infractions sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en application de la loi et de la réglementation de la STM et de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution pour déterminer que toute personne spécifiquement désignée par le directeur général de la Société de transport de Montréal (STM), soit autorisée à délivrer des constats d'infraction sur le territoire de l'agglomération de Montréal en application de la loi et la réglementation de la STM et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole aux conseillers Alan DeSousa, Marvin Rotrand et Éric Alan Caldwell.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège en mentionnant que les propos du conseiller Caldwell étaient déplacés à l'égard du conseiller Rotrand.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil prend la parole et indique qu'après avoir entendu les diverses interventions, elle est en accord avec les explications données par le conseiller Caldwell.

La présidente du conseil met aux voix l'article 80.01 (30.01) et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1192259001
80.02 (30.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1186

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1193438019
80.01 (42.01)

CM19 1187

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1193438018
80.01 (42.02)

CM19 1188

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1193438020
80.01 (42.03)

CM19 1189

Approuver le Règlement R-177-1 modifiant le règlement R-177 autorisant un emprunt de trois cent soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-dix dollars (364 895 090 \$) pour financer le projet « Prolongement de la Ligne bleue », afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à huit cent vingt-neuf millions trois cent deux mille quatre cent onze dollars (829 302 411 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le règlement R-177-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-177 autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet « Prolongement de la Ligne bleue », afin de modifier les objets et le libellé du Règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 829 302 411 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Richard Deschamps.

Le conseiller Deschamps prend la parole et soulève une question de privilège pour souligner aux membres du conseil que, contrairement aux propos tenus par le conseiller Marvin Rotrand, lors de son intervention, à savoir qu'il est le seul élu de l'arrondissement de LaSalle à avoir demandé continuellement une amélioration du transport collectif sur le territoire de l'arrondissement, tous les élu.e.s de l'arrondissement, y compris la mairesse de l'arrondissement, ont demandé des mesures afin de solutionner le problème d'enclavement du territoire et ainsi faciliter le déplacement des citoyennes et citoyens. Le conseiller Deschamps poursuit et indique qu'il n'a jamais mentionné qu'il était contre le projet de prolongement de la ligne rose jusqu'à l'arrondissement de Lachine, mais demandait surtout que les citoyennes et citoyens de l'arrondissement de LaSalle soient également bien desservis dans ce projet porteur pour l'arrondissement.

La présidente du conseil remercie le conseiller Deschamps pour cette précision et cède la parole au conseiller Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole pour informer les membres du conseil que les commentaires émis lors de son intervention découlent du fait que c'était le conseiller Deschamps qui avait soulevé une question à ce sujet lors d'une assemblée du conseil municipal au début de l'année 2018. Le conseiller Rotrand poursuit et indique que ses commentaires ne mettaient pas en doute la crédibilité des élu.e.s de l'arrondissement de Lachine dans ce dossier, mais qu'ils ont été émis pour souligner certaines lacunes dans la planification du projet de la ligne rose, à son avis.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour ces précisions.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1190

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal Inc. (Association internationale des pompiers - section locale 125), visant dans certaines circonstances la rémunération des activités de la procédure de décontamination d'une exposition lors d'un incendie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 novembre 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente no 48 intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (Association internationale des pompiers - section locale 125) couvrant la période du 25 juillet 2018 au 31 août 2019, ainsi que la lettre d'entente à être intégrée à la convention collective, couvrant la période à partir du 1^{er} septembre 2019 visant la rémunération des activités de la procédure de décontamination d'une exposition lors d'un incendie dans certaines circonstances;
- 2- d'autoriser les personnes mentionnées dans lesdites ententes à signer ces dernières pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1197839002
80.01 (50.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1191

Exercer l'option de prolongation prévue au contrat de gestion du Complexe sportif Marie-Victorin, pour un deuxième terme d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et autoriser une dépense additionnelle de 1 429 527 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Conception et gestion intégrées inc. (CM16 1077), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 582 822 \$ à 7 012 349 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019 par sa résolution CE19 1638;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation prévue au contrat de gestion du Complexe sportif Marie-Victorin conclu avec Conception et gestion intégrées inc. (CM16 1077), pour un deuxième terme d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et d'autoriser à cet effet une dépense additionnelle maximale de 1 429 527 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 582 822 \$ à 7 012 349 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1192100001

CM19 1192

Autoriser un transfert de 129 370,71 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le projet de réfection du chalet du parc La Fontaine dans le cadre du contrat accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 480 630,04 \$ à 4 610 000,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019 par sa résolution CE19 1641;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 129 370,71 \$, taxes incluses, pour la réfection du chalet du parc La Fontaine, dans le cadre du contrat accordé à Corporation de construction Germano (CM18 0375), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 480 630,04 \$ à 4 610 000,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le transfert d'une somme de 129 370,71 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1195965001

CM19 1193

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois ans, avec Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 550 782,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1697 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019 par sa résolution CE19 1645;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, avec Infrastructel inc., pour la fourniture, sur demande, des services de surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Infrastructel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 550 782,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1697 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1190649011

CM19 1194

Conclure deux ententes-cadres avec Bibliotheca Canada inc. pour la fourniture, l'installation et la maintenance de solutions RFID pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, pour une durée de 5 ans - (lot 1 au montant de 121 153,76 \$, taxes incluses et lot 2 au montant de 3 014 903,19 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 19-17797 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 1677;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec la firme Bibliotheca Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, d'une durée de 5 ans, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'installation et la maintenance de solutions RFID pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17797;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Bibliotheca Canada inc.	Lot 1 - Portiques de sécurité RFID	121 153,76 \$
Bibliotheca Canada inc.	Lot 2 - Systèmes de retour libre-service avec ou sans tri automatisé RFID	3 014 903,19 \$

- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197655006

CM19 1195

Approuver la prolongation d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue de Schreter Entreprises inc., pour une période de huit mois, à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020, un terrain d'une superficie de 645 mètres carrés, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie, dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 101 637,90 \$, taxes incluses pour le terme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 1687;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville loue de Schreter Entreprises inc., à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, un terrain d'une superficie de 645 mètres carrés, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de huit mois, à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 101 637,90 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1190515012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1196

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 426 895 \$, pour l'année 2019, à deux organismes pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019-2020 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 1691;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 426 895 \$, pour l'année 2019, aux deux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour la Politique de l'enfant 2019-2020;

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal inc.	« Campagne contre le harcèlement de rue envers les femmes et les adolescentes à Montréal »	193 060 \$
Dépôt alimentaire NDG	« Expansion régionale des ateliers Boîte à Lunch »	233 835 \$

2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1198444005

CM19 1197

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Lafarge Canada inc., à des fins d'un lieu d'élimination de la neige, une parcelle de terrain, située au 9999, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 10 ans et 75 jours, à compter du 16 avril 2019 au 30 juin 2029, constitué du lot 1 295 512 et une partie du lot 1 251 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une dépense maximale de 15 742 499,98 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1738;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Lafarge Canada inc, pour une période de 10 ans et 75 jours, à compter du 16 avril 2019 et se terminant au 30 juin 2029, une parcelle de terrain constituée du lot 1 295 512 et d'une partie du lot 1 251 192 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située au 9999, rue Sherbrooke Est, pour les fins d'un lieu d'élimination de la neige, pour une somme maximale de 15 742 499,98 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1195323005

CM19 1198

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à XYZ Technologie Culturelle inc. pour la fourniture et l'installation des équipements spécialisés pour les théâtres du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 4 322 055,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17563 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1721;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire XYZ Technologie Culturelle inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture et l'installation des équipements spécialisés pour les théâtres du Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 322 055,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17563;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1196606001

CM19 1199

Approuver un projet de contrat entre la Ville et la Régie des installations olympiques pour la fourniture d'électricité, d'eau chaude et d'eau refroidie pour le centre Pierre-Charbonneau, l'aréna Maurice-Richard, le Biodôme et le Planétarium, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2019 - Montant estimé de 13,4 M\$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1732;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat entre la Régie des Installations Olympiques et la Ville de Montréal pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2019, relativement à la fourniture, sur demande, d'électricité, d'eau chaude et d'eau refroidie pour le centre Pierre-Charbonneau, l'aréna Maurice-Richard, le Biodôme et le Planétarium, pour une dépense estimée à 13,4 M\$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1198503001

CM19 1200

Approuver un projet de contrat de collaboration entre la Ville et l'Office national du film du Canada, conditionnellement à l'adoption d'un décret relativement à la production et l'exploitation du film ISA un monde de glace pour le Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une valeur maximale de 819 808 \$ / Autoriser le versement d'une somme totalisant 550 000 \$, soit 300 000 \$ en 2020 et 250 000 \$ en 2021, plus les taxes applicables, à l'Office national du film du Canada / Recommander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure le contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1734;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de contrat de collaboration entre l'Office national du film du Canada et la Ville de Montréal, pour une valeur maximale de 819 808 \$, plus toutes les taxes applicables, relativement à la production et l'exploitation du film ISA un monde de glace pour le Planétarium Rio Tinto Alcan;
- 2 - d'autoriser le versement d'une somme de 550 000 \$, soit 300 000 \$ en 2020 et 250 000 \$ en 2021, plus toutes les taxes applicables, à l'Office national du film du Canada aux fins de l'entente de collaboration;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - de demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret autorisant la Ville de Montréal à conclure ce contrat de collaboration avec l'Office National du film du Canada.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1190348005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1201

Accorder un soutien financier non récurrent de 212 773 \$ à l'organisme ATSA pour l'événement « Cuisine ton quartier » dans les huit arrondissements des territoires d'inclusion prioritaires à l'été 2020 dans le cadre du plan d'action de la Ville de Montréal « Montréal inclusive » 2018-2021 en matière d'intégration des nouveaux arrivants et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1741;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 212 773 \$ à l'organisme ATSA, pour le projet « Cuisine ton quartier » se déroulant en 2019 et 2020 dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1198119004

CM19 1202

Autoriser une dépense additionnelle de 135 122,01 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget d'incidences pour les travaux de réfection et à la rénovation des bâtiments spécifiques du musée de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Riopel St-Martin inc., GBI experts-conseils inc. et Projet paysage (CM19 0325), majorant ainsi le montant des incidences de 38 846,22 \$ à 173 968,23 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1724;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 135 122,01 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget d'incidences pour les travaux de réfection et la rénovation des bâtiments spécifiques du musée de Lachine, dans le cadre du contrat accordé à Riopel St-Martin inc., GBI experts-conseils inc. et Projet paysage (CM19 0325), majorant ainsi le montant des incidences de 38 846,22 \$ à 173 968,23 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1195110003

CM19 1203

Accorder un contrat de services professionnels au regroupement de firmes constitué de SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la réalisation de l'avant-projet définitif et des plans et devis du projet de remplacement du pont Jacques-Bizard - Dépense totale de 3 785 758,83 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 19-17844 (3 soum.) / Approuver un projet de contrat à cet effet / Autoriser une appropriation de 547 879,98 \$ de la réserve de la voirie locale en 2020 afin de financer l'élaboration de l'avant projet définitif

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1729;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat à SNC Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard, pour une somme maximale de 3 440 833,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17844 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 2- d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, à titre de budget de déboursés;
- 3- d'autoriser une appropriation de 547 879,98 \$, net de ristourne, de la réserve de la voirie locale en 2020 afin de financer l'élaboration de l'avant projet définitif;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1191009003

CM19 1204

Approuver un projet de convention de gré à gré entre la Ville et La Presse (2018) inc. pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 459 900 \$, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 258 694 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1730;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et La Presse (2018 inc.), pour la fourniture d'espaces médias pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 459 900 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 258 694 \$, taxes incluses, équivalant à la valeur de la concession de visibilité et de billets promotionnels à La Presse par le Service de l'Espace pour la vie;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1196756002

CM19 1205

Accorder un soutien financier d'un maximum de 5 300 000 \$ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser l'affectation de 5 300 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1744;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une aide financière d'un maximum de 5 300 000 \$ à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et pour la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser l'affectation de 5 300 000 \$ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention d'instructions au notaire, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 5- d'émettre et de transmettre à Me Stéphane Brunelle Notaire en fidéicomis, un premier chèque de 5 246 842 \$ en 2019 et la balance en janvier 2020, soit un montant de 53 158 \$, à verser à l'organisme selon les conditions et modalités de la convention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198441002

CM19 1206

Autoriser une dépense additionnelle de 158 734,78 \$, pour les services de transport de la neige, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, dans le cadre du contrat accordé à Transvrac Montréal-Laval inc. (CM18 1372), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 039 795,73 \$ à 1 198 530,51 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 158 734,78 \$ dans le cadre du contrat accordé à Transvrac Montréal-Laval inc. (CM18 1372) pour les services de transport de neige dans l'arrondissement de Montréal-Nord, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 039 795,73 \$ à 1 198 530,51\$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1197711018

À 17 h, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 novembre 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 novembre 2019, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Suzie Miron et M. Jean-François Parenteau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Christine Black, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Chantal Rossi et Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

À 19 h 02, le conseil reprend ses travaux.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Mc Nicoll	Mme. Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Demande si l'Administration peut appuyer le travail des élus scolaires pour la sécurité des piétons aux abords des écoles
M. Gaétan Mailloux	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) (M. Pierre Lessard-Blais)	Qu'est-ce que l'Administration peut faire pour solutionner les problèmes d'inondation liés aux refoulements d'égouts dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Précisions souhaitées sur la méthode d'inspection des puisards par les cols bleus
M. Antonio Dos Santos	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Qu'est-ce que l'Administration peut faire concernant plusieurs refoulements d'égouts dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / À quel moment le nettoyage et l'inspection des égouts seront-ils effectués dans l'arrondissement?
M. Denis Barrette	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) (M. Lionel Perez)	Abrogation du Règlement P-6 - Est-ce que l'Administration va reconnaître le domaine public comme un endroit privilégié des libertés pour les manifestations pacifiques? / Est-ce que la Ville va continuer en ce sens afin que soit changé le paradigme actuel du domaine public?
M. Hugues Poitras	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Questionnement sur l'installation de plusieurs clapets anti-refoulements qui n'ont pas empêché les refoulements d'égouts à la résidence du citoyen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Commentaires sur la qualité de vie des citoyens en lien avec la qualité des infrastructures
M. Matthew Chapman	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde) (M. Lionel Perez)	Demande l'appui de l'Administration pour la signature de la Déclaration sur le climat MTL 400 visant la carboneutralité / Aimerais connaître la position de l'opposition officielle à ce sujet
Mme Diane Beaudet	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Dans le cadre du projet de loi 40 modifiant la <i>Loi de l'instruction publique</i> , est-ce que l'Administration désire poursuivre la collaboration avec les élus scolaires / Demande l'appui de l'Administration pour la démocratie scolaire
Mme Sibel Ataogul	M. Lionel Perez (M. Marvin Rotrand)	Demande si l'opposition officielle votera en faveur de l'abrogation du Règlement P-6 / Demande la position du conseiller Marvin Rotrand à cet égard
M. John Bradley	M. Éric Alan Caldwell	À la suite des propositions soumises par le citoyen en juin 2019 relativement aux impacts négatifs de la circulation sur la santé de la population – Est-ce que l'Administration a entrepris des démarches en ce sens, notamment par la création d'un comité d'études / Aimerais obtenir plus de détails sur les actions à venir

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lucien Pigeon	M. Marvin Rotrand (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Le citoyen demande au conseiller Marvin Rotrand si, selon lui, les médias sont honnêtes en matière de changements climatiques / Aimerais lancer un concours de dessin afin de sensibiliser la population sur les changements climatiques Dépôt de document
M. Michel Lafleur	M. Sylvain Ouellet (M. Hadrien Parizeau)	Opposition au projet de toit rétractable au parc Jarry – Demande si l'Administration s'opposera également à ce projet / Participation citoyenne souhaitée au processus décisionnel Dépôt d'une pétition
Mme Catherine Harel-Bourdon	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier) (M. Alan DeSousa)	Appui souhaité de l'ensemble des membres du conseil à la motion inscrite à l'article 65.02 de l'ordre du jour portant sur le projet de loi 40 modifiant la <i>Loi de l'instruction publique</i> / Exprime l'importance d'appuyer cette motion, remercie les élus de l'opposition officielle de l'avoir proposée et aimerait connaître les motifs qui l'ont poussée à le faire
Mme Lyne Dessureault	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	La citoyenne souhaite connaître la pente requise entre l'asphaltage d'une rue et le puisard / Quelle est la mesure requise entre l'asphaltage d'une rue et la bordure du trottoir lors de la réfection de la rue
Mme Alison Hackney	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Quelles seront les mesures de mitigation pour les usagers du train de la ligne de Deux-Montagnes qui sera hors service pendant quatre ans / Est-ce qu'il y a des représentations auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation portant sur le cadre législatif, notamment en ce qui a trait à la mise en place du REM

À 20 h 05,

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Éric Pouliot	Mme Marie-Josée Parent (M. François Limoges)	Le citoyen questionne les origines non autochtones de la conseillère Marie-Josée Parent en regard des responsabilités qui lui ont été attribuées, et demande s'il y a un processus de vérification à la Ville avant l'attribution de telles responsabilités / Quel sera le processus de sélection pour celui ou celle qui s'occupera dorénavant du dossier autochtone?
M. Luc Bisson	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande si l'Administration a l'intention de rapatrier davantage d'expertise interne afin de minimiser notamment les impacts sur le transport / Demande si les émissions de gaz à effet de serre peuvent être considérées comme un critère dans le processus d'attribution des contrats

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Jorg	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Demande l'appui de la mairesse dans le cadre de la pétition contre le recul des femmes en politique, et ce, en lien avec le projet de loi 40 modifiant la <i>Loi de l'instruction publique</i> / La citoyenne enjoint la mairesse et les conseillères à un vote unanime sur cet enjeu
M. Mathieu Grondin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Quels sont les gestes et les démarches mis de l'avant par l'Administration afin que Montréal se dote d'une Politique de la vie nocturne / Le citoyen souhaite consulter un rapport ou des conclusions sur le projet-pilote « Nuits Blanches » de l'Administration précédente
M. Jérémie Gauthier-Caron	Mme Rosannie Filato	Quelles sont les démarches entreprises par l'Administration concernant l'interdiction des balles de plastique par le SPVM? / Y a-t-il un échéancier prévu afin d'en interdire l'utilisation
M. Martin Dion	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Confirmation souhaitée à l'effet que le futur Refettorio à voir le jour sur la rue Stanley sera universellement accessible / Le citoyen demande s'il y aura une équipe responsable pour effectuer des tests relativement à l'accessibilité universelle du Refettorio
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Le citoyen demande s'il est juste d'imposer aux propriétaires de payer leur compte de taxes en deux versements alors que le salaire des élus est échelonné sur 26 versements / Le citoyen propose que le compte de taxes contienne plus de détails
Mme Linda Khelil	Mme Rosannie Filato	Demande l'appui de l'Administration et de l'opposition officielle en faveur de l'adoption de la motion non partisane visant à faire cesser les interpellations arbitraires du SPVM inscrite à l'article 65.04 de l'ordre du jour / Mise en oeuvre par l'Administration d'un plan d'action afin de contrer le profilage racial systémique

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 36. Elle remercie les 7 personnes s'identifiant comme femmes et les 15 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacé.e.s pour poser leurs questions et pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* aucune personne s'identifiant comme autre n'a posé de question.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

À 20 h 36, le conseil reprend ses travaux et tel que convenu en début d'assemblée, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 65.01, suivi des articles 51.01 et 51.02.

CM19 1207**Motion de l'opposition officielle pour un contrôle efficace des armes à feu à Montréal**

Avant présentation, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, dépose une nouvelle version de la motion 65.01 qui se lit comme suit :

Attendu que, selon Statistique Canada, le nombre d'homicides par armes à feu a augmenté pour la quatrième année consécutive (de 2013 à 2017), soit de 103 % en quatre ans, avec le taux actuel représentant le taux « le plus élevé observé au Canada depuis 1992 »;

Attendu que le nombre d'armes de poing au Canada a plus que doublé depuis 2012 (passant de 465 000 à 935 000) et que ces armes, selon Statistique Canada, sont à l'origine d'environ 24 % de tous les homicides au pays;

Attendu que le nombre d'armes à feu achetées légalement au Canada et revendues à des personnes qui les utilisent à des fins criminelles a « considérablement augmenté » selon plusieurs autorités à travers le pays, dont la police de Toronto;

Attendu que depuis 2008, selon la Sûreté du Québec, 66 000 armes ont été saisies au Québec;

Attendu que la Ville de Montréal enregistre annuellement le tiers des infractions relatives aux armes à feu dans la province;

Attendu qu'en moyenne 18 personnes par an meurent assassinées à l'aide d'une arme à feu à Montréal et que cela représente plus de 50 % des homicides annuels;

Attendu que le 6 décembre 1989, il y a trente ans, a eu lieu le féminicide à l'École Polytechnique, qui a enlevé la vie à 14 jeunes femmes par le moyen d'une arme acquise légalement;

Attendu que les armes utilisées dans les tueries de masse de Concordia (1992) et de la Mosquée de Québec (2017) étaient des armes de poing légales, et que celle utilisée à Toronto (2018) avait été volée d'un propriétaire légal;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) collige des données sur le nombre de crimes et de meurtres commis à l'aide d'une arme à feu sur son territoire, et le nombre d'armes à feu volées, mais que la diffusion n'est pas complète ou systématique;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2018 à l'unanimité une motion demandant au gouvernement fédéral de bannir les armes d'assaut et les armes de poing;

Attendu que le Parti libéral du Canada s'est engagé à interdire les armes d'assaut, mais a choisi de laisser aux municipalités le fardeau d'interdire les armes de poing;

Attendu que l'approche la plus efficace pour encadrer ou interdire les armes de poing est d'instaurer une mesure au niveau de l'ensemble du territoire canadien décrétée par le gouvernement fédéral, qui seul a compétence sur le criminel;

Attendu que la ville de Toronto a mis en place un programme de rachat des armes à feu en 2019 et que ce dernier a permis de récupérer 3100 armes pour un coût de 750 000 \$;

Attendu que moins d'armes à feu en circulation signifie moins de chances qu'elles soient utilisées à de mauvaises fins et que plusieurs études démontrent que le simple fait d'avoir ce genre de programme provoque des discussions utiles sur les risques associés aux armes à feu et sur les bonnes pratiques (comme le respect des normes sur l'entreposage sécuritaire), ce qui contribue à réduire les accidents, les vols et l'usage impulsif des armes en général;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy
Mme Rosannie Filato
M. Alex Norris

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère au nouveau gouvernement fédéral l'urgence d'interdire la possession privée des armes d'assaut et d'armes de poing au Canada et qu'elle souligne l'importance de maintenir cette compétence au niveau fédéral;
- 2- réclame la cessation immédiate de l'importation et de la fabrication des armes de poing et d'armes d'assaut au Canada;

- 3- demande à ce que le SPVM diffuse des données précises sur le nombre de meurtres et de crimes dus aux armes à feu, et compile et diffuse des données sur leur statut (légal ou illégal), tout en envisageant de compiler et diffuser des données sur le nombre de suicides dus aux armes à feu;
- 4- demande au gouvernement fédéral de mettre en place et de financer un programme national de rachat volontaire d'armes à feu, en partenariat avec les gouvernements provinciaux;
- 5- partage cette résolution avec la Fédération canadienne des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour présenter la nouvelle version de la motion, préparée avec l'accord de l'Administration, et en profite pour remercier les invités suivants, présents à l'hôtel de ville qui témoignent de leur appui à la motion : Mme Heidi Rathtjen, porte-parole de l'organisme « Poly se souvient », M. Serge St-Arneault, frère d'Annie, une des victimes de la tuerie de la Polytechnique, Mme Stéphanie Provost, une survivante de ce drame, et Mme Kathleen Dickson, mère de Meaghan Hennegan, blessée lors de la fusillade survenue au collège Dawson. Le chef de l'opposition officielle poursuit et remercie également la conseillère Rosannie Filato, responsable de la Sécurité publique au comité exécutif ainsi que le conseiller Alex Norris, président de la Commission de la sécurité publique pour leur appui à la rédaction de la nouvelle version.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Alex Norris.

Le conseiller Norris prend la parole pour remercier l'opposition officielle d'avoir soumis au conseil municipal cette motion qui donne aux membres du conseil l'opportunité de réitérer au gouvernement fédéral l'importance et l'urgence d'interdire la possession privée d'armes de poing et d'assaut à l'échelle nationale, et pour envoyer un message clair au premier ministre et au nouveau gouvernement fédéral que des mesures s'imposent pour combattre ce fléau qui fait des victimes partout au Canada.

La présidente du conseil remercie le conseiller Norris pour son intervention.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Marvin Rotrand

d'amender la fin du texte du quatrième Résolu afin de supprimer les mots : « en partenariat avec les gouvernements provinciaux », pour que le paragraphe se lise comme suit : « demande au gouvernement fédéral de mettre en place et de financer un programme national de rachat volontaire d'armes à feu ».

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

Le débat se poursuit sur l'article 65.01, tel qu'amendé.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle qui exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.01, tel qu'amendé, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM19 1208

Nominations au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 1700;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de désigner au Conseil jeunesse de Montréal, les personnes suivantes :

- Mme Alice Miquet, à titre de présidente, pour un second mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2020;
- M. Yazid Djenadi, à titre de vice-président, pour un premier mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2020;
- Mme Audrey-Frédérique Lavoie, à titre de vice-présidente, pour un premier mandat d'un an, soit de janvier à décembre 2020;
- Mme Shophika Suntharesasarma, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en novembre 2022, en remplacement de Mme Kathryn Verville-Provencher;
- M. Philippe Marceau-Loranger, à titre de membre, pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2022, en remplacement de M. Rami Habib;

2 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197181005

CM19 1209

Nominations et renouvellement de mandat au Conseil interculturel de Montréal (CIM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1754;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de renouveler le mandat de M. Souleymane Guissé à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM), pour un second terme de trois ans, se terminant en novembre 2022;

2- de nommer les personnes suivantes, à titre de membres du CIM, pour un mandat de trois ans, se terminant en novembre 2022 :

- Mme Sonia Djelidi, en remplacement de Mme Sabine Monpierre;
- M. Bertrand Lavoie, en remplacement de M. Moussa Sène;
- Mme Catherine Limperis, en remplacement de Mme Despina Sourias;

3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1197968004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1210

Décréter que le conseil municipal de la Ville exerce les compétences de la Ville à l'égard de l'esplanade Clark, place publique délimitée par les rues Sainte-Catherine, Clark et De Montigny, conformément à l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / Approuver le budget d'entretien de l'esplanade Clark

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019 par sa résolution CE19 1666;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter que le conseil municipal exerce les compétences de la Ville à l'égard de l'esplanade Clark, place publique délimitée par les rues Sainte-Catherine, Clark et De Montigny et ce, conformément à l'article 94 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- d'approuver le budget d'opération de l'esplanade Clark;
- 3- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière par l'ajout, pour l'année 2020, d'un montant de 219 152 \$ récurrent et d'une somme supplémentaire récurrente, de 346 991 \$ nette de ristourne à partir de 2021, pour un total net de 566 143 \$, par année;
- 4- d'ajuster la base budgétaire de l'arrondissement de Ville-Marie par l'ajout, d'un montant récurrent de 182 627 \$, pour l'année 2020, et d'une somme supplémentaire récurrente de 401 779 \$, à partir de 2021, pour un total net de 584 406 \$, par année;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1191103006

CM19 1211

Autoriser un virement budgétaire totalisant 27 004 \$, pour l'année 2019, en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de l'ordre de 238 200 \$ pour l'année 2020 et les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019 par sa résolution CE19 1664;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire totalisant 27 004 \$ pour l'année 2019 en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications;
- 2- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de l'ordre de 238 200 \$, pour l'année 2020 et les années subséquentes.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1196376004

CM19 1212

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU), pour les années 2020-2021, et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville a pris connaissance du guide relatif au programme du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU);

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 0696;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'attester que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autres, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- assume tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

- s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus;
- autorise le dépôt de la demande d’aide financière au programme FIMEAU.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1197814002

CM19 1213

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023), pour l'année 2019, et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 1697;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version n°1 jointe au dossier décisionnel et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1197814001

CM19 1214

Abroger la résolution CM19 0206 adoptée au conseil municipal du 26 février 2019 / Approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 1698;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CM19 0206 adoptée au conseil municipal du 26 février 2019;
- 2 - d'approuver la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains contaminés municipaux ou d'un organisme municipal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1191179015

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1215

Autoriser le renouvellement du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour une période de 3 ans / Désigner le directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience comme répondant auprès du MELCC

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 novembre 2019 par sa résolution CE19 1699;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le renouvellement, auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), pour une période de 3 ans, du permis d'achat et d'utilisation de pesticides pour la Ville de Montréal, pour la somme de 114 \$;
- 2 - de désigner le directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document nécessaire au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur les pesticides*;
- 3 - d'autoriser le paiement du permis qui arrive à échéance le 31 janvier 2020 au Ministre des finances du Québec au montant de 114 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1196032001

CM19 1216

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de réaménagement de surface pour la mise en valeur du boulevard Monk, entre les rues Saint-Patrick et Allard, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1751;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge le financement, la conception, la surveillance et la réalisation des travaux de réaménagement de surface pour la mise en valeur du boulevard Monk, entre les rues Saint-Patrick et Allard, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1191097015

CM19 1217

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1525 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1752;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1525 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de réduire à un an la durée de prolongation de la compétence visée par la résolution CM18 1525 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Un débat s'engage sur l'amendement du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Miele, et de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy.

Le conseiller Jean-François Parenteau prend la parole et indique qu'il accepte l'amendement proposé par M. Miele et Mme Boivin-Roy.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.08, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM18 1525 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. » et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.08 1192621001

CM19 1218

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1191103006

CM19 1219

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relative à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1191179014

CM19 1220

Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la prévention des troubles de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics, et sur l'utilisation du domaine public (R.R.V.M, c. P-6) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1192923001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1221

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2019 par sa résolution CM19 1140;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2019 par sa résolution CM19 1140;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019, par sa résolution CE19 1535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1194520001

Règlement 02-003-5

CM19 1222

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O. David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O. David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2019 par sa résolution CM19 1141;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O. David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2019 par sa résolution CM19 1141;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019, par sa résolution CE19 1534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé : « Règlement sur la fermeture d'une partie de la ruelle située au nord-ouest de la rue L.-O. David, entre l'avenue Louis-Hébert et la rue des Écores, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1194501001

Règlement 19-053

CM19 1223

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2019 par sa résolution CM19 1142;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2019 par sa résolution CM19 1142;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 octobre 2019, par sa résolution CE19 1539;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1192610001

Règlement 09-007-2

CM19 1224

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2019 par sa résolution CM19 1143;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2019 par sa résolution CM19 1143;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 octobre 2019, par sa résolution CE19 1584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1195886002

Règlement 03-009-11

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 et 46.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1225

Nommer la place Emmett-Johns dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 octobre 2019 par sa résolution CE19 1669;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « place Emmett-Johns », la place non nommée qui accueille la station de métro Papineau, bordée par les rues Dorion, Cartier et Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est, et constituée des lots 2 203 458 et 2 197 126 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521001

CM19 1226

Nommer « Esplanade Tranquille » le nouvel espace public du Quartier des spectacles situé entre les rues Sainte-Catherine Ouest, Clark, De Montigny et Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 novembre 2019 par sa résolution CE19 1761;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer « esplanade Tranquille » le nouvel espace public du Quartier des spectacles constitué des lots 2 160 614, 2 160 615, 2 160 616, 2 160 618, 2 160 619, 2 162 439 (rue Bourque), 2 160 630 et 3 264 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et compris entre les rues Sainte-Catherine Ouest, Clark, De Montigny et Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Cette dénomination a pour effet de retirer de la toponymie montréalaise le toponyme de la rue Bourque, dont l'emprise est intégrée à l'esplanade Tranquille.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1194521016

CM19 1227**Motion de l'opposition officielle pour le maintien des commissions scolaires**

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Attendu que les commissions scolaires constituent un palier de gouvernance de proximité qui permet aux citoyens de s'engager, de s'exprimer et de faire des choix adaptés aux besoins de leur milieu;

Attendu que les paliers scolaires et municipaux travaillent de concert sur de nombreux dossiers (sécurité aux abords des écoles, aménagement du territoire urbain, implantation des parcs-écoles, partage des infrastructures culturelles et sportives, promotion des saines habitudes de vie et de la mobilité active, etc.) et collaborent étroitement à l'amélioration du cadre de vie des Montréalais et au développement des communautés locales;

Attendu que les élus scolaires, par leur connaissance intime de leur circonscription et par les liens étroits qu'ils entretiennent avec leur milieu, constituent un maillon essentiel entre les différentes parties prenantes de notre système d'éducation publique (citoyens, parents, partenaires communautaires, directions d'écoles, équipes-écoles, etc.) et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que tout comme le reste de la province de Québec, la région montréalaise et chacun de ses quartiers ont des caractéristiques et des besoins spécifiques qui doivent être reflétés dans la gestion de leurs établissements scolaires;

Attendu que Montréal fait face à des défis particuliers sur le plan de la scolarisation (haut pourcentage de familles défavorisées, forte présence d'élèves à besoins particuliers), ainsi que sur le plan de l'intégration et la francisation des nouveaux arrivants;

Attendu que les élus scolaires, dans chacun de leurs quartiers, sont des Montréalaises et des Montréalais qui jouent un rôle actif dans la démocratisation des enjeux de la métropole;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Marvin Rotrand
Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que la Ville de Montréal réitère l'importance de maintenir des commissaires scolaires élus représentant un territoire donné et demeurant imputables à leurs citoyens des orientations et des décisions prises en matière d'éducation publique.

Un débat s'engage.

Le conseiller Alan DeSousa présente la motion en l'absence de Mme Rossi, conformément au 3^e alinéa de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole à la conseillère Émilie Thuillier et aux conseillers Christian Arseneault et Marvin Rotrand.

La conseillère Thuillier et les conseillers Arseneault et Rotrand prennent, à tour de rôle, la parole pour remercier l'opposition officielle de soumettre cette motion aux membres du conseil et pour souligner l'importance des commissions scolaires qui constituent une tribune pour les parents leur permettant d'exercer leur droit démocratique et d'influencer les décisions, afin de répondre aux besoins locaux.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier ainsi que les conseillers Arseneault et Rotrand pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

CM19 1228**Motion de l'opposition officielle afin de mettre en place un programme de recrutement d'intervenants sociaux et de formation des employés à l'administration de naloxone dans les bibliothèques municipales**

Attendu que selon l'Institut national de santé publique du Québec (2016), 17,7 % de la population vit seule, 28 % des Québécois de 75 ans et plus n'ont pas d'ami proche et seulement 14,8 % des Montréalais ont un sentiment d'appartenance à leur communauté;

Attendu que selon l'Association québécoise des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale, il existe un lien entre isolement social, maladie mentale et dépendance;

Attendu que selon l'Institut canadien d'information sur la santé, entre 2017 et 2018, une hospitalisation sur vingt concernait des jeunes âgés entre 10 et 24 ans, pour des problèmes liés à l'usage d'alcool ou de diverses drogues;

Attendu que les données du dénombrement 2018 comptabilisent plus de 3 100 cas d'itinérance visible sur le territoire montréalais et démontrent que les problèmes de santé mentale et de dépendance sont des facteurs liés à la perte de logement;

Attendu que selon les rapports de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en 2018, les 45 bibliothèques municipales de la Ville de Montréal ont été visitées 8 319 243 fois et ont organisé 33 312 programmes et activités : 6 726 pour adultes, 1 168 pour adolescents et 25 418 pour enfants;

Attendu que selon « *les Bons coups des Bibliothèques de Montréal* », les activités et les programmes des bibliothèques permettent de briser l'isolement et développer le sentiment d'appartenance à la communauté;

Attendu que selon l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec, 5 % de la population a un problème de dépendance et que selon l'Agence de santé publique du Canada, près de 4 500 personnes sont décédées d'une surdose d'opioïdes en 2018, dont 424 au Québec;

Attendu que selon Brendan Haley, président du syndicat des travailleurs des bibliothèques publiques de Toronto, les nombreuses compressions dans les services sociaux au cours des dernières années ont fait des bibliothèques des lieux publics de prédilection pour les personnes vulnérables;

Attendu qu'à Vancouver, les employés des 21 bibliothèques municipales sont autorisés à administrer de la naloxone et que les pompiers montréalais sont formés pour ce type d'intervention depuis juin 2019;

Attendu que des bibliothèques municipales dans plusieurs villes canadiennes, dont Barrie, Toronto et Kitchener, emploient des intervenants sociaux ou offrent une formation aux employés;

Attendu que selon le gouvernement du Québec, les intervenants travailleurs sociaux sont formés pour aider « à résoudre ou à prévenir des problèmes d'ordre personnel, familial ou social », comme la violence, la dépendance ou le suicide, et peuvent mettre en place des plans d'interventions ou des programmes pour aider les individus;

Attendu que selon Lauren Jessop et Mary Chevreau, respectivement directrices de la bibliothèque municipale de Barrie et de la bibliothèque municipale de Kitchener, les travailleurs sociaux savent comment approcher et soutenir les individus se trouvant dans des situations difficiles;

Attendu que plusieurs bibliothèques municipales montréalaises font appel à des intervenants sociaux affiliés aux organismes locaux, dont la Bibliothèque Hochelaga et la Bibliothèque de la maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

Attendu que selon le concept de subsidiarité, les intervenants sociaux sont les plus qualifiés pour soutenir les personnes vulnérables et conseiller les employés des bibliothèques;

Il est proposé par M. Josué Corvil

appuyé par M. Benoit Langevin

que la Ville de Montréal :

- 1- crée un programme pour engager des intervenants sociaux dans les bibliothèques municipales et mette en place une table de concertation en collaboration avec les organismes sociaux locaux, les CIUSS montréalais et les syndicats;
- 2- offre une formation aux employés des bibliothèques pour reconnaître les signes de détresse sociale tels que la dépendance ou les problèmes de santé mentale et connaître les programmes sociaux offerts;
- 3- forme et autorise des employés des bibliothèques à administrer la naloxone.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller José Corvil.

Le conseiller Corvil procède à la présentation de la motion et mentionne également que le groupe communautaire L'itinéraire, partenaire de la BANQ, appuie cette démarche. M. Corvil enjoint l'ensemble des membres du conseil de voter en faveur de cette motion.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet.

La conseillère Goulet remercie la conseillère Rossi et les conseillers Corvil et Langevin pour le dépôt de cette motion. Mme Goulet poursuit et indique que l'Administration votera contre cette motion puisque plusieurs mesures ont déjà été mises en place par la Ville et ses partenaires face aux graves problèmes de santé publique que représente la dépendance aux drogues et notamment, aux opioïdes.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.03.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.03 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 15

Contre : 39

La présidente du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM19 1229

Motion non partisane visant à faire cesser les interpellations arbitraires par des policiers sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.04 qui se lit comme suit :

Attendu que tous les citoyens devraient avoir le droit absolu de circuler dans les rues de Montréal sans s'exposer à un traitement différencié ou à des vérifications de la part de la police lorsque ces démarches ne sont pas motivées par des faits ni par des soupçons raisonnables, mais plutôt par l'appartenance ou l'appartenance présumée à un groupe défini par la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion;

Attendu que, selon la Charte montréalaise des droits et responsabilités, tous les résidents et tous les visiteurs jouissent des droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et par la Charte canadienne des droits et libertés (1982), et que le conseil municipal est responsable de veiller à ce qu'ils soient traités de façon équitable et reçoivent des services municipaux de haute qualité;

Attendu que, selon une étude indépendante sur les interpellations de routine commandée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et publiée le 14 octobre 2019, le nombre d'interpellations de routine effectué par les policiers a augmenté de 143 %, entre 2014 et 2017, sans toutefois permettre d'identifier les causes de cette hausse, et qu'un nombre disproportionné de ces interpellations vise des personnes de couleur ou des personnes d'origine autochtone;

Attendu que cette étude révèle qu'à Montréal, une femme autochtone risque 11 fois plus, une personne de race noire, 4,2 fois plus et une personne arabe, deux fois plus qu'une personne de race blanche d'être interpellée par la police;

Attendu que les statistiques du rapport révèlent l'existence d'une discrimination systémique dans la pratique des interpellations envers les membres de certaines communautés minoritaires, sans toutefois permettre de contextualiser ces résultats;

Attendu que la publication de ce rapport au lendemain de l'autorisation d'un recours collectif pour profilage racial intenté par la Ligue des Noirs du Québec contre le SPVM et la Ville de Montréal contribue à éroder encore plus la confiance de la population envers le SPVM;

Attendu que, lorsqu'un rapport semblable a indiqué que les personnes noires avaient cinq fois plus de risques que les personnes blanches d'être interpellées par son Service de police, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a imposé un moratoire sur les interpellations de routine par les policiers à l'échelle de la province;

Attendu que, lorsque des statistiques semblables ont été publiées à la suite de l'examen, par l'honorable juge Michael H. Tulloch, de l'utilisation des « interpellations de routine » par la police, le gouvernement de l'Ontario a édicté une loi, en vigueur depuis le premier janvier 2017, qui interdit à la police de récolter des renseignements permettant d'identifier une personne de façon arbitraire, pour des raisons raciales ou à cause de sa présence dans un quartier où le taux de criminalité est élevé;

Attendu que les enquêtes des juges Michael Macdonald et Michael H. Tulloch sur les interpellations de routine à Halifax et Toronto ont respectivement conclu que ces interpellations « n'étaient pas raisonnablement nécessaires et donc illégales » et qu'elles avaient des répercussions disproportionnées et négatives sur la communauté noire, entraînant la criminalisation de jeunes noirs;

Attendu qu'à la suite du rapport du juge Macdonald, le ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse, Mark Furey, a annoncé que cette province légiférerait bientôt pour faire en sorte que le moratoire qu'il a édicté devienne une interdiction permanente d'effectuer des interpellations de routine dans l'ensemble de la province;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
Mme Rosannie Filato

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- invite le SPVM à faire cesser immédiatement les interpellations sans fondement au sein du service;
- 2- réclame que le SPVM fasse de la mise en place d'une politique encadrant les interpellations une priorité, en s'assurant que le SPVM respecte son engagement d'une livraison en mars 2020 tel qu'annoncé dès la diffusion du rapport, lequel engagement sera discuté devant la société civile lors de la séance publique de la Commission de la sécurité publique (CSP) du 22 novembre;
- 3- invite les ministres de la Justice et de la Sécurité publique du Québec à proposer une loi visant à encadrer les interpellations policières à l'échelle de la province, interdisant les interpellations sans fondement, en consultant rapidement la société civile;
- 4- réclame que le SPVM lui fournisse une réponse écrite au rapport sur les interpellations de routine et qu'il y décrive les solutions qui seront mises en œuvre pour remédier aux problèmes de profilage racial systémique;
- 5- mandate le comité exécutif afin que celui-ci lui fournisse une réponse écrite décrivant les mesures que la municipalité mettra en œuvre afin de remédier aux problèmes de profilage racial au sein de son Service de police.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède respectivement la parole aux conseillers Marvin Rotrand, Abdelhaq Sari et à la conseillère Rosannie Filato.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Rotrand dépose les documents suivants :

- Document de la Ligue des droits et libertés en date du 31 octobre 2019 et intitulé « Consultation publique sur le racisme et la discrimination systémiques à Montréal - La Ville de Montréal possède les outils nécessaires pour contrer le racisme systémique », opinion écrite déposée à l'Office de consultation publique de Montréal;
- Police Services Act; Ontario Regulation 58/16 - Collection Of Identifying Information In Certain Circumstances - Prohibition And Duties;
- Communiqué de presse en date du 18 novembre 2019 et intitulé « Plusieurs groupes réitèrent leur demande de moratoire sur les contrôles de routine au hasard par la police ».

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.04 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.04

À 22 h,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger au-delà de 22 h afin de terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

CM19 1230

Motion non partisane visant à fournir au conseil municipal des renseignements au sujet de la progression des travaux effectués dans le but d'abriter et d'entretenir les nouveaux autobus achetés pour augmenter la taille du parc de la STM

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) augmentera la taille de son parc en achetant 300 nouveaux autobus;

Attendu que l'achat de ces autobus a forcé la STM à adopter une stratégie pour s'assurer d'avoir l'espace nécessaire pour stationner et entretenir ces autobus supplémentaires;

Attendu que, dans le cadre de cette stratégie, la STM gèrera d'importants investissements pour agrandir les Centres de transport Legendre, Saint-Laurent et Anjou, prolonger la durée d'exploitation du Centre de transport Saint-Denis et exproprier des terrains afin d'entreprendre la construction d'un tout nouveau Centre de transport dans l'Est de Montréal tout en poursuivant, simultanément, les travaux aux Centres de transport Bellechasse et Stinson;

Attendu que, selon plusieurs médias, la STM a déclaré qu'à cause de l'échéancier extrêmement serré des divers travaux nécessaires pour accueillir les 300 nouveaux autobus, ce projet constitue l'un des plus grands défis qu'elle ait jamais relevés et comporte de nombreux risques, allant des dépassements de coûts à la possibilité que les autobus arrivent avant que les installations qui leur sont destinées ne soient prêtes;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda

- 1- que le conseil municipal invite la STM à lui fournir sa dernière mise à jour sur sa Stratégie d'espace pour la croissance de 300 bus dans le parc STM en 2020;
- 2- que cette mise à jour soit déposée au conseil lors de sa séance du mois de décembre 2019 et que, par la suite, un rapport d'étape soit déposé tous les trimestres;
- 3- que le conseil municipal réclame que la STM incite les élus à visiter les installations où des travaux doivent être effectués dans le cadre de la stratégie visant à accueillir 300 nouveaux autobus.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole et procède à la présentation de la motion. Le conseiller Rotrand indique que dans un souci de transparence, il serait souhaitable que la Société de transport de Montréal (STM) dépose sur une base régulière une mise à jour concernant les grands enjeux de la STM, notamment en ce qui a trait à l'achat des 300 nouveaux autobus.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

Le conseiller Sauvé mentionne que la STM fait preuve de transparence dans la diffusion de l'information concernant les grands projets et dépose le document suivant : « Stratégie en 5 points pour accueillir les 300 bus - État de situation - novembre 2019 » qui se veut une brève à jour dans le dossier des 300 nouveaux autobus.

La présidente du conseil remercie le conseiller et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole au nom de l'opposition officielle et donne son appui à la motion du conseiller Rotrand et réitère également la demande à l'effet que la STM puisse déposer des mises à jour plus complètes que le document déposé par le conseiller Sauvé.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa et cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.05.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.05 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 18

Contre : 37

La présidente du conseil déclare l'article 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

À 22 h 14, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017 – 2021 Conseillers municipaux – 2019 Le 18 novembre 2019

Arseneault, Christian, **Barbe**, Manon, **Beis** Dimitrios (Jim) , **Bissonnet**, Michel, **Caldwell**, Éric Alan, **Clément-Talbot**, Catherine, **Corvil**, Josué, **Croteau**, François William, **Décarie**, Suzanne, **Deschamps**, Richard, **DeSousa**, Alan, **Dorais**, Benoit, **Downey**, Sterling, **Giguère**, Marianne, **Goulet**, Nathalie, **Hénault** Andrée, **Lavigne Lalonde** Laurence, **Miranda** Luis, **Miron**, Suzie, **Normand** Jérôme, **Ouellet**, Sylvain, **Parenteau** Jean-François, **Parizeau** Hadrien **Perez**, Lionel, **Perri** Dominic, **Rapanà**, Giovanni, **Rabouin**, Luc, **Rotrand**, Marvin, **Thuillier** Émilie , **Zarac**, Lise.